MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE
2510, rang Saint-Jean, Saint-Maurice (QC) G0X 2X0
Téléphone : (819) 374-4525 / Télécopieur : (819) 374-9132
Courriel : municipalite@st-maurice.ca
Site internet : www.st-maurice.ca

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE
M.R.C. DES CHENAUX

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, monsieur Stéphane Laroche, directeur général et greffier-trésorier, que le conseil municipal, à une session ordinaire dudit conseil tenue le 14e jour du mois d'avril 2025, a adopté le règlement 2025-656 modifiant le règlement de taxation numéro 2024-654 concernant la vidange des fosses septiques de l'exercice financier 2025.

Ledit règlement est déposé au bureau municipal où toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Maurice, le 15 avril 2025.

Stéphane Laroche,
Directeur général et greffier-trésorier